

Affaire suivie par :  
Direction en Charge de la Vie étudiante  
Pôle Accueil, Vie associative et de Campus

A Orsay le 18 novembre 2020

Hervé RIVIERES  
Directeur en Charge de la Vie Etudiante

A  
Association : ALCOR  
Rue Louis de Brooglie  
Bâtiment 625 dit hbar  
91400 ORSAY  
Porteur du projet : Nils CANDEBAT

**Objet : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) –  
Commission du 15 octobre 2020**

Dans le cadre de la Commission du F.S.D.I.E. de l'Université Paris-Saclay, vous avez soumis un projet intitulé :  
**Achat d'un télescope mobile Dobson et de ses accessoires.**

**Avis de la commission :**

A la suite de l'étude de votre projet, l'avis suivant a été rendu :

**Favorable** pour un montant de **1 000,00 €** destiné aux dépenses suivantes : **Achat de matériel astronomique.**

Remarques et/ou conditions éventuelles de la commission : /.

**Consignes sanitaires :**

*Les responsables et bénévoles associatifs et en leur qualité d'étudiants de l'université, devront être vigilants quant à l'application des gestes barrières et au port du masque de leurs adhérents et des participants à leurs activités ordinaires. Vous trouverez des conseils sur le respect de ces conditions à cette page : <https://www.universite-paris-saclay.fr/covid-19-mesures-sanitaires>. Vous pouvez également consulter la FAQ qui vous est destinée concernant les mesures mise en place dans ce contexte d'urgence sanitaire : <http://hebergement.universite-paris-saclay.fr/faq-etudiant/>*

**Modalités de versement de la subvention :**

Le service financier compétent vous versera dans un premier temps 50 % de la somme attribuée.

Au fur et à mesure de l'avancée de votre projet, complétez votre Fiche de suivi accessible à ce lien : <https://admin-sphinx.u-psud.fr/SurveyServer/s/DEVE/FSDIEPROJETS/suivi.htm?key=KERE-GE5T>

Vous devrez y indiquer :

- l'état d'avancement du projet en page 1
- les factures justificatives du montant accordé en page 2 puis
- le bilan moral et financier du projet en pages 3 et 4 et enfin
- votre autorisation de diffusion des illustrations renseignées en page 4

Déposez vos factures originales au fur et à mesure (payées par vous-même ou par l'association) accompagnées d'un relevé d'identité bancaire **au plus tard 3 mois après la réalisation de votre projet et impérativement** auprès du :

Service financier de : UFR Sciences  
Blondine GABILLAT-CARNET / Tél. : 01 69 15 66 18

A réception des factures correspondant à la totalité de la subvention accordée, le service financier procédera au versement des 50% restant.

L'Agence Comptable demandera le reversement de l'avance sur subvention à toute association n'ayant pas présenté les factures justifiant les dépenses à hauteur du montant perçu.

Hervé Rivières  
Directeur en Charge de la Vie Etudiante